

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAPUR 2K-90 A

Date de révision: 10.09.2021

Code du produit: 80090

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

DEKAPUR 2K-90 A

UFI: 93T4-M7XG-800J-ED53

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésifs, produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	DINOL GmbH	
Rue:	Pyrmonter Strasse 76	
Lieu:	D-32676 Luegde	
Téléphone:	+ 49 (0) 5281 982980	Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860
e-mail:	msds@dinol.com	
Interlocuteur:	Labor	
Service responsable:	msds@dinol.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Cancérogénicité: Carc. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Mentions de danger:

Nocif par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate

Methylenediphenyl diisocyanate, modified

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAPUR 2K-90 A

Date de révision: 10.09.2021

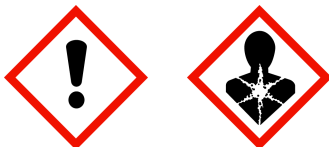
Code du produit: 80090

Page 2 de 14

**Mention
d'avertissement:**

Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.
--------	---

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAPUR 2K-90 A

Date de révision: 10.09.2021

Code du produit: 80090

Page 3 de 14

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
9016-87-9	Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues			15 - < 20 %
	618-498-9	615-005-01-6	01-2119457024-46	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle			15 - < 20 %
	202-966-0	615-005-00-9	01-2119457014-47	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
26447-40-5	Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate			5 - < 10 %
	905-806-4		01-2119457015-45	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
25686-28-6	Methylenediphenyl diisocyanate, modified			5 - < 10 %
	500-040-3		01-2119457013-49	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
9016-87-9	618-498-9	Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues	15 - < 20 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >9400 mg/kg; par voie orale: DL50 = >10000 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100 Resp. Sens. 1; H334: >= 0,1 - 100 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100	
101-68-8	202-966-0	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	15 - < 20 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >9400 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100 Resp. Sens. 1; H334: >= 0,1 - 100 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100	
26447-40-5	905-806-4	Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = 0,49 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 9400 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 10000 mg/kg	
25686-28-6	500-040-3	Methylenediphenyl diisocyanate, modified	5 - < 10 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAPUR 2K-90 A

Date de révision: 10.09.2021

Code du produit: 80090

Page 4 de 14

Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction. Brouillard d'eau.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeMonoxyde de carbone, Oxydes nitriques (NO_x).

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAPUR 2K-90 A

Date de révision: 10.09.2021

Code du produit: 80090

Page 5 de 14

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Demandes d'aires de stockage et de récipients : aucune/aucun

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acides

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
101-68-8	4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	0,01	0,1		VME (8 h)	
		0,02	0,2		VLE (5 min)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAPUR 2K-90 A

Date de révision: 10.09.2021

Code du produit: 80090

Page 6 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,05 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	0,10 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,025 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	0,05 mg/m ³
25686-28-6	Methylenediphenyl diisocyanate, modified			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,05 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	0,1 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,05 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	0,1 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	50 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	28,7 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,025 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	0,05 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,025 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	0,05 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	local	17,2 mg/cm ²
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	20 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	
Eau douce		1,0 mg/l
Eau de mer		0,1 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1,0 mg/l
Sol		1,0 mg/kg
26447-40-5	Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate	
Eau de mer		0,1 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1 mg/l
Sol		1 mg/kg
25686-28-6	Methylenediphenyl diisocyanate, modified	
Eau douce		1 mg/l
Eau de mer		0,1 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1 mg/l
Sol		1 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAPUR 2K-90 A

Date de révision: 10.09.2021

Code du produit: 80090

Page 7 de 14



Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166)

Protection des mains

FKM (caoutchouc fluoré), Temps de pénétration (durée maximale de port): 480 min.

NBR (Caoutchouc nitrile), Temps de pénétration (durée maximale de port): 480 min.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141)., Matière/fluide filtrant: A

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte
Couleur:	noir
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable

Inflammabilité

solide/liquide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

Dangers d'explosion

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non applicable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAPUR 2K-90 A

Date de révision: 10.09.2021

Code du produit: 80090

Page 8 de 14

Propriétés comburantes

non déterminé

pH-Valeur:

non déterminé

Viscosité dynamique:

60.000 mPa·s

(à 20 °C)

Viscosité cinématique:

non déterminé

Hydrosolubilité:

non applicable

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Pression de vapeur:

non déterminé

Densité (à 20 °C):

1,28 g/cm³ DIN 51757

Densité de vapeur relative:

non déterminé

Caractéristiques des particules:

non applicable

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en corps solides:

100 %

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactions avec: Eau

10.2. Stabilité chimique

Réactions avec: Eau

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Alcool; Amines; Base; Acide; Eau

Formation de: Dioxyde de carbone (CO₂)

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Alcool; Amines; Base; Acide; Eau

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (inhalation aérosol) 2,679 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAPUR 2K-90 A

Date de révision: 10.09.2021

Code du produit: 80090

Page 9 de 14

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
9016-87-9	Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues				
	orale	DL50 >10000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >9400 mg/kg	Lapin		
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >9400 mg/kg	Lapin		
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
26447-40-5	Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate				
	orale	DL50 > 10000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 9400 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 0,49 mg/l	Rat		
25686-28-6	Methylenediphenyl diisocyanate, modified				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat		
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate; Methylenediphenyl diisocyanate, modified)

Peut provoquer une allergie cutanée. (Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate; Methylenediphenyl diisocyanate, modified)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer. (Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate; Methylenediphenyl diisocyanate, modified)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAPUR 2K-90 A

Date de révision: 10.09.2021

Code du produit: 80090

Page 10 de 14

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens: Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
9016-87-9	Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(>100 mg/l)	3 h			
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >1640 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC >10 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(>100 mg/l)	3 h	Boue activée		
26447-40-5	Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC > 10 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(> 100 mg/l)	3 h	Boue activée		
25686-28-6	Methylenediphenyl diisocyanate, modified					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC >10 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(>100 mg/l)	3 h	Boue activée		

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAPUR 2K-90 A

Date de révision: 10.09.2021

Code du produit: 80090

Page 11 de 14

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle			
	OCDE 302 C	0%	28	
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
9016-87-9	Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues	<14		42d, OCDE 305C
101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	200	Cyprinus carpio (Carpe)	
26447-40-5	Reaction mass of 4,4'-methylenediphenyl diisocyanate and o-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate	200		

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens: Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Code d'élimination des déchets - Produit

080501 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets non spécifiés ailleurs dans le chapitre 08; déchets d'isocyanates; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAPUR 2K-90 A

Date de révision: 10.09.2021

Code du produit: 80090

Page 12 de 14

Transport terrestre (ADR/RID)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Marine polluant:
no**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAPUR 2K-90 A

Date de révision: 10.09.2021

Code du produit: 80090

Page 13 de 14

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 56, Inscription 74

2004/42/CE (COV): 0,00 %
0,00 g/l

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Resp. Sens. 1; H334	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Carc. 2; H351	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEKAPUR 2K-90 A

Date de révision: 10.09.2021

Code du produit: 80090

Page 14 de 14

H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)